



TD N° 1 Comptabilité des Sociétés

Exercice 1 : La société « **SNC-ALBAS** » au capital de 60 000 000 F est créée le 02/01/2012 par 4 associés :

- **Moussa** qui apporte son entreprise qui se présente comme suit :

Actifs	Montant	Passif	Montant
Charges à répartir	800 000	Capital	10 000 000
Terrain	6 200 000	Résultat	120 000
Matériel de transport	5 500 000	Emprunt	2 500 000
Marchandises	1 000 000	Fournisseurs	1 800 000
Clients	1 400 000	Fournisseurs EAP	180 000
Caisse	100 000	Etat	400 000
Total	15 000 000	Total	15 000 000

- Les charges à répartir sont des non valeurs
- Le terrain est grevé d'une hypothèque de 700 000 F
- Le matériel de transport est un véhicule neuf
- Les marchandises sont reprises à 90% de leur valeur
- Les créances sont reprises à 1 200 000 F
- La nouvelle société ne reprend pas les dettes fournisseurs EAP
- Les fournisseurs et les dettes de l'Etat sont repris à 50% de leur valeur
- Les autres éléments restent inchangés
- Son fonds commercial est évalué à 3 400 000 F

Il apporte en outre du numéraire de 7.000.000 F en banque qui sera libéré de moitié chez le notaire Mr DIOP

Les autres associés qui ont souscrit 8.000 parts en numéraire vont se libérer de moitié chez le notaire. Ce dernier règle les frais de constitution qui se composent de droit d'enregistrement, des frais de publicité de 200 000 FHT, des honoraires de 250 000 FHT, TVA 18%. Après règlement des frais ; le notaire vire le reliquat 3 jours après dans un compte bancaire au nom de la société.

TAF

- 1) Déterminer la valeur des apports de Moussa
- 2) Déterminer la valeur nominale des parts sociales
- 3) Présenter le tableau d'analyse des apports
- 4) Calculer le droit d'enregistrement en prenant en considération les taux les plus faibles pour le droit de mutation.
- 5) Passer les écritures nécessaires de constitution
- 6) Le 01/04/2012, les clients de Moussa règlent par banque 1 150 000 pour solde de tout compte ; passer les écritures nécessaires
- 7) le 01/06/2012, la société appelle l'autre moitié et tous les associés se libèrent par banque
- 8) Passer les écritures de régulation des frais sachant qu'ils sont amortis sur 4 ans. Etablir le bilan à cette date.

Exercice 2 : La « **SA-XARITOO** » est créée par 5 individus le 01 février 2012. Le capital est divisé en actions de valeur nominale 20 000 F.

SY apporte son entreprise qui se présente comme suit au 01/02/2012

Actifs	Montant	Passif	Montant
Charges immobilisées	2 500 000	Capital	100 000 000
Terrain	30 000 000	Réserve	11 200 000
Bâtiments	60 000 000	Report à nouveau	800 000
Matériel de transport	19 000 000	Emprunt	6 000 000
Clients	5 000 000	Fournisseurs	2 000 000
Banque	2 800 000	Etat	1 000 000
Caisse	1 700 000		
Total	121 000 000	Total	121 000 000

Tous les éléments sont repris à leur valeur bilancielle sauf :

- Les charges immobilisées qui sont des non valeurs
- Les terrains sont grevés d'une hypothèque de 4 000 000 F
- Les bâtiments sont repris avec une plus value de 15% de leur valeur
- Les créances sont reprises à 4 500 000 F
- Les dettes de l'Etat ne sont pas reprises

SY apporte en outre un fonds commercial évalué à 5 000 000 F

Les autres promettent d'apporter du numéraire pour 60 000 000F qu'ils vont libérer de moitié chez le notaire et un actionnaire ayant souscrit 120 actions s'est libéré des trois quarts.

Les frais de constitution composés de droit d'enregistrement, frais de publicité 300 000 HT, 600 000 HT d'honoraire du notaire sont réglés par le notaire qui vire le reliquat par banque ; TVA 18%

TAF

- 1) Déterminer le nombre d'actions souscrit par SY
- 2) Passer les écritures de constitution
- 3) Le 01/04/2012, les clients de **SY** règlent par banque 4 750 000 pour solde de tout compte. Passer toutes les écritures nécessaires
- 4) Le 15/06/2012 ; la société appelle le 3^{ème} quart, tous les actionnaires se libèrent automatiquement sauf **NGor** qui détenait 100 actions de numéraire. Ce dernier se libère le 15/07/2012 par banque et supporte des intérêts de retard au taux de 6%, TVA 18%. Passer les écritures nécessaires.
- 5) Le 01/08/2012, la société appelle le 4^{ème} quart, tous les actionnaires se libèrent par banque sauf **Oumou** qui détient 150 actions. Après mise en demeure ses actions sont vendues le 01/10/2009 contre chèque bancaire de 2 600 000 F compte non tenu des intérêts au taux de 8%, TVA 18% et des frais de timbre de 3 000. Passer toutes les écritures nécessaires.
- 6) Déterminer le résultat d'**Oumou**